

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 20H30

COMPTE RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Patrice BRICKERT - Idir ZATOUT - Willy COLIN - Matthieu COLLIN - Jean-Pierre SIDEL - Mickaël CHENAL - Samuel DELETTRE - Rémy ANTOINE - Frédéric PERNIN - Sylvain LENTENGRE - Yannick GOLIOT
Mmes Emilie GEORGES - Françoise DESCHEEMACKER

Procuration : Nadine MARTIN à Jean-Pierre SIDEL

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric PERNIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2021
2. Comptes Administratifs 2020 (commune et budget annexe eau)
3. Comptes de Gestion 2020 (commune et budget annexe eau)
4. Affectation des résultats 2020 (commune)
5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2021
6. Vote du Budget Primitif 2021 (commune et budget annexe eau)
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la tenue du conseil municipal à huis-clos.

Huis- clos approuvé à l'unanimité

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2021

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 19 février 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte Administratif 2020 – COMMUNE – BUDGET ANNEXE EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2020 de la Commune qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | |
|----------------------------------------|---|--------------------|
| Dépenses | : | 442 316,95 € |
| Recettes | : | 488 113,19 € |
| <u>Excédent de Fonctionnement 2020</u> | : | <u>45 796,24 €</u> |

Section d'Investissement :

| | | |
|---------------------------------------|---|--------------------|
| Dépenses | : | 216 341,96 € |
| Recettes | : | 315 323,38 € |
| <u>Excédent d'investissement 2020</u> | : | <u>98 981,42 €</u> |

Monsieur Denis HUIN, Maire, se retire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice BRICKERT, Adjoint, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 de la Commune établi par Monsieur Denis HUIN, Maire.

Adopté à 14 voix pour (13 + 1 procuration) et 1 abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 budget annexe EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2020 du budget Annexe Eau qui se présente comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Section de Fonctionnement : | |
| Dépenses | : 20 741,36 € |
| Recettes | : 20 741,36 € |

Monsieur Denis HUIN, Maire, se retire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice BRICKERT, Adjoint, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 de la Commune établi par Monsieur Denis HUIN, Maire.

Adopté à 14 voix pour (13 + 1 procuration) et 1 abstention.

3 - Compte de gestion 2020 – COMMUNE – BUDGET ANNEXE EAU

COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de gestion 2020 de la Commune, établi par le Trésorier lequel se présente comme suit :

| | Résultat à la Clôture de l'exercice 2020 | Résultat Exercice 2019 | Résultat De clôture 2020 |
|----------------|------------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 98 981,42 | - 143 510,41 | - 44 528,99 |
| FONCTIONNEMENT | 45 796,24 | 157 587,58 | 203 383,82 |
| TOTAL | 144 777,66 | 14 077,17 | 158 854,53 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 de la Commune établi par le Trésorier.

Adopté à 15 voix pour (14 + 1 procuration).

COMPTE DE GESTION 2020 budget annexe EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de gestion 2020 du budget annexe eau, établi par le Trésorier lequel se présente comme suit :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Section de Fonctionnement : | |
| Dépenses | : 20 741,36 |
| Recettes | : 20 741,36 |

Résultat de clôture à 0 € car un titre de recette est établi en fin d'année après avoir totalisé toutes les dépenses de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe eau établi par le Trésorier.

Adopté à 15 voix pour (14 + 1 procuration).

4 - Affectation des résultats 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal est appelé à voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de la Commune. Des restes à réaliser (RAR) ont été établis en début d'année pour permettre le mandatement de factures en investissement avant le vote du budget pour une valeur de 5 200,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat suivant :

Section d'investissement :

Excédent 2020 : 98 981,42 €
Déficit reporté de 2019 : - 143 510,41 €

Déficit d'investissement reporté au compte 001 : - 44 528,99 €

Compte 1068 : - 44 528,99 – 5 200 (RAR) = 49 728,99 €

Section de Fonctionnement :

Excédent 2020 : 45 796,24 €
Excédent reporté de 2019 : 57 587,58 €

Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 :
203 383,82 – 49 728,99 = 153 654,83 €

Adopté à 15 voix pour (14 + 1 procuration).

5 - Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire fait part au Conseil des bases d'imposition des taxes directes locales notifiées par les Services Fiscaux.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxes foncières sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2020 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour la commune, le taux de la TFPB passe de 9,97 % à 35,62 % (taux départementaux 2020 = 25,65 %).

Ainsi les bases d'imposition des taxes directes locales notifiées par les Services Fiscaux sont les suivants :

| | Bases d'imposition de 2020 | Taux de référence de 2021 | Bases prévues d'imposition 2021 | Produit attendu en 2021 |
|--------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 459 467 | 35,62 % | 454 100 | 161 750 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 82 919 | 25,16 % | 83 100 | 20 908 € |
| Total à taux constants | | | | 182 658 € |

Le montant attendu au titre des Contributions Directes sans augmenter les taux est donc de 182 658 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux d'imposition identiques à ceux de 2020, soit :

Taxe foncière (bâti) : 9,97 + 25,65 % (taux départementaux) = 35,62 %

Taxe foncière (non-bâti) : 25,16 %

Adopté à 15 voix pour (14 + 1 procuration).

6 - Budget Primitif 2021 – COMMUNE – BUDGET ANNEXE EAU

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Section de Fonctionnement : | 547 136,00 € |
| Section d'Investissement : | 275 866,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2021 proposé par le Maire.

Adopté à 15 voix pour (14 + 1 procuration).

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget primitif 2021 du budget annexe eau qui s'équilibre en fonctionnement à

| | |
|------------|-------------|
| Dépenses : | 40 900,00 € |
| Recettes : | 40 900,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2021 du budget annexe eau proposé par le Maire.

7 – Questions diverses

M. Jean-Pierre Sidel demande s'il est possible de rénover le panneau se situant à l'avant de la salle des fêtes car ce dernier n'est plus utilisé par les associations. Accordé.

M. Antoine Rémy demande pourquoi le pizzaloïo est stationné à côté de la salle des fêtes alors que, lors de la réunion du 23 septembre 2020, le conseil municipal avait souhaité son installation sur la place à Côté de la maison des associations.

M. Antoine Rémy demande également à quel moment les chicanes provisoires seront installées sur la route de la Grande Basse. Le maire ne souhaitait pas leur pose pendant l'hiver à cause du déneigement. Lors d'une prochaine réunion de la commission de travaux, les membres devront choisir l'emplacement de ces chicanes permettant la réduction de la circulation sur la route de la Grande Basse.

A LA BOURGONCE, le 12 avril 2021

Le Maire,

Denis HUIN

